OPINION

DE M. STANISLAS CLERMONT-TONNERRE,

SUR LA QUESTION DES INVALIDES.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

FRC.1.
7729
Case
FRC
16352

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE M. STANISLAS CLERMONT-TONNERRE,

SUR LA QUESTION DES INVALIDES.

DÉTRUIRA-t-on, ou ne détruira-t-on pas l'hôtel des invalides ?

Je m'étonne toujours de la confiance avec laquelle on propose une destruction. J'ai cru long-tems que cette idée de destruction, quand elle n'est pas immédiatement précédée de l'évidence d'un remplacement équivalent, & préparée par une nécessité absolue, étoit l'apanage du despotisme.

A chaque destruction, je me suis dit : Examinons d'abord les vices de l'établissement que l'on condamne ; sont-ils intolérables ? Lui sont-ils inhérens, il faut qu'ils tombent. Peuvent-ils en être détachés ? réparons, & ne détruisons pas.

Je me suis ensuite demandé : Quel remplacement propose-t-on ? Est-il suffisant ? est-il exempt d'abus ? coûtera-t-il moins que ce qui est ? atteindra-t-il mieux le but proposé ? Si à ces questions les réponses sont affirmatives, je consens qu'on démolisse, car alors on peut rebâtir.

Appliquons cette théorie à la question qui nous occupe.

De nombreux abus ont été reprochés avec juſtice à l'établiſſement des invalides ; on vous en a retracé pluſieurs, & je ne prétends en nier aucun. Les employés ont uſurpé pour leur logement une grande partie du bâtiment deſtiné à celui des invalides. La nourriture du ſoldat pourroit être plus ſoignée ; le pain eſt différent pour les différentes claſſes ; les chambrées ſont trop reſſerrées ; les terrains adjacens à l'hôtel ſurchargent l'adminiſtration, ſans utilité ; la caiſſe de l'hôtel eſt accablée de penſions qui lui ſont étrangères ; les invalides n'ont aucun accès, aucune influence au conſeil de l'adminiſtration : on ſe plaint de la ſévérité de la diſcipline.

Tous ces abus ſont véritables ; aucun d'eux, toutefois, n'eſt inhérent à la choſe. Pardonnez-moi d'entrer dans des détails : c'eſt de détails que ſe compoſe la vérité ; & cette maniere de préſenter tout en maſſe, n'eſt pas propre à préparer les déciſions du légiſlateur. C'eſt ſouvent dans le point dont on a détourné votre vue, qu'exiſtent des maux réels, que ſe cachent de longues douleurs que plus de ſoins auroient guéris.

Je reviens ſur les abus dont j'ai parlé : il n'en eſt aucun qu'une prompte réforme ne puiſſe atteindre. Il n'en eſt aucun qui ne doive diſparoître ſans retour ſous le règne de la liberté.

Reprenons-les ſucceſſivement.

Les uſurpations des employés ſont un vice de l'ancien régime. Ce n'eſt pas ſeulement aux invalides que les adminiſtrateurs ſe ſont crus l'adminiſtration, & que l'on a ſacrifié le but aux moyens. On ſait bien, qu'être chargé d'une fonction, n'étoit autre choſe que d'avoir une place.

Les reproches contre ces déſordres ſont véritablement devenus des lieux communs. Ainſi donc, rappelez les employés à leurs devoirs ; replacez les in-

valides dans les logemens usurpés, & cet abus disparoîtra.

La nourriture du soldat pourroit être plus soignée : cela est vrai, & le moyen en est bien simple ; on a même déja proposé plusieurs mesures à cet égard. Par exemple, dans ce moment actuel, le nombre de bœufs destinés aux différentes tables de l'hôtel est distribué sur ces tables, de manière à ce que les morceaux choisis couvrent les tables des officiers, & que les parties les moins substantielles que l'on appelle *les basses-viandes*, sont placées sur les tables des soldats. Il est, on ne peut pas plus facile, de répartir les mets plus également ; il est facile d'en augmenter la quantité ; & le réglement qui l'ordonneroit, feroit un acte de justice.

La différence du pain pour les différentes classes est encore un abus qu'il faut détruire. Mais peut-il durer un instant sous le règne de l'égalité ! A quel âge commencera-t-elle donc, si des hommes que le tems, la vertu & de longs services ont égalisés, mangent un pain différent ? C'est le meilleur que la patrie leur doit à tous. Point de misérable économie sur ce point : c'est du bon sang qu'ils lui ont donné ; c'est au moins du bon pain qu'elle doit leur rendre.

L'abus de l'entassement des hommes dans les chambrées doit être prévenu par un réglement sévère. Cet abus doit cesser sans doute avec celui des logemens trop somptueux des employés ; c'est sur eux qu'il faut reconquérir les logemens des invalides.

L'inutilité des terrains adjacens est-elle reconnue ? Détachez-les de l'hôtel des invalides ; rendez-les à la nation : cette mesure est simple, elle est juste.

Vous parlerai-je des pensions qui surchargent la caisse de l'hôtel ? Ce vice n'est pas celui de l'établissement ; il est encore celui de l'ancien régime, de ce régime sous lequel il n'existoit pas une caisse que

l'on n'y attachât des penſions, ſous lequel la multiplicité même de ces caiſſes étoit pour les hommes avides & adroits le moyen d'échapper à tous les règlemens qui défendoient de cumuler pluſieurs graces ſur une ſeule tête.

La ſévérité de la diſcipline eſt un abus auquel il eſt facile d'obvier. Sans doute, d'anciens ſoldats ont acheté par une aſſez longue obéiſſance, le droit de n'être gênés dans leur vieilleſſe que par les règles abſolument néceſſaires pour leur propre conſervation; mais il ne faut pas oublier non plus que ſi les règlemens doivent être doux, il faut cependant qu'ils ſoient fermes: il ne faut pas que la licence puiſſe s'introduire dans le ſanctuaire de l'honneur & de la vertu militaires; il faut que tout y reſpire l'ordre & la décence qui conviennent à des hommes libres que la nation a réunis pour les récompenſer ainſi, & s'honorer encore de leurs exemples.

Un grand moyen de réaliſer ces vues, ſeroit d'admettre, ſelon des règles quelconques, les invalides au conſeil d'adminiſtration, dont leur excluſion totale eſt un abus. C'eſt en les faiſant participer à la confection de la loi qui doit les régir, qu'on leur en fera ſentir l'utilité. C'eſt alors qu'ils obéiront ſans rien perdre de leur liberté. L'homme libre n'eſt pas celui qui ſuit toujours ſa volonté du moment: c'eſt celui dont la conduite du moment ſe règle toujours ſur la volonté qu'il a eue antérieurement, lorſqu'examinant la queſtion dans ſa généralité il étoit loin des paſſions que l'application de cette volonté à lui-même finit par développer.

Admettre les invalides au conſeil d'adminiſtration, me paroît une choſe abſolument juſte, abſolument utile, impoſſible à ne pas ordonner.

J'ai parcouru les principaux abus qui vous ont été

dénoncés, je n'en ai trouvé aucun qu'il fût impossible d'extirper sans détruire l'établissement en lui-même. Tous tenoient à un régime qui n'est plus; & comme vous l'a dit un de vos plus célèbres orateurs dans une question importante : c'est un abus étrange, & cependant commun du raisonnement, que de transporter des faits d'une hypothèse dans une autre, des idées d'une hypothèse dans une autre, & de raisonner dans la seconde, d'après ce qui n'étoit vrai que dans la première.

Que diriez-vous, par exemple, à celui qui voudroit arguer contre l'établissement des invalides, du despotisme atroce auquel il fut soumis sous Louvois. Voici, Messieurs, la lettre de ce ministre, que de grands talens ne sauveront pas de l'anathême de l'humanité.

Les invalides se plaignoient du pain. « J'ordonne-» rai, écrivoit ce ministre, que l'on en fasse de plus » mauvais pendant trois semaines; & s'il y a des » mouvemens séditieux, je ferai pendre les mutins. » Eh bien ! Messieurs, ce trait atroce, ce trait isolé, prouve tout contre le despotisme, & rien contre l'établissement que je défends.

Si l'humanité frémit en se retraçant ce souvenir, la liberté peut aussi lui sourire avec orgueil. On regarde sans colère le trophée de l'ennemi qu'on a vaincu.

Rien de semblable n'est plus à craindre, & je le dirai à la louange du roi, à qui la liberté doit tant, rien de semblable n'étoit à craindre sous son règne. Il est venu aux invalides; il y a porté des paroles d'amitié & de protection; il y a paru comme un ange tutélaire, & je le demande à ces respectables vieillards : ont-ils vu dans les traits de leur roi un sentiment qui leur rappellât le despotisme ? Ne leur a-t-il pas dit : Tant que je régnerai votre établis-

ſement durera. Certes, il faudroit des motifs bien puiſſans pour que la nation ne tînt pas les engagemens de Louis XVI. Il faudroit qu'elle pût dire à ces enfans de la patrie : C'eſt un ſort meilleur que nous vous deſtinons aujourd'hui ; nous ne détruirons pas les invalides, nous les remplaçons par des établiſſemens plus utiles. Examinons donc, Meſſieurs, les remplacemens que nous préſente le comité.

Que vous propoſe votre comité ? Des penſions & 83 hoſpices. Mais d'abord, que doit-on aux invalides ? On leur doit de l'honneur, de l'aiſance, des ſoins particuliers, une famille : rien de tout cela n'eſt dans une modique ſomme de 227 liv. 10. ſ.

Ils avoient, ſous l'ancien régime, des exemptions que la conſtitution leur ôte ; ils avoient un vêtement que l'on propoſe de leur ôter, & ce vêtement n'eſt pas une choſe indifférente : ſon utilité phyſique eſt le moindre de ſes avantages. C'eſt ce vêtement qui diſoit au jeune homme : Voilà ton modèle ; c'eſt ce vêtement qui diſoit à tous êtres foibles : Ce qui reſte de ſang dans les veines de ce vieillard, appartient encore à ta défenſe ; c'eſt ce vêtement qui naturaliſoit, pour ainſi dire, l'ancien ſoldat dans toutes les parties de cet empire ; c'eſt lui qui apprenoit qu'il en avoit défendu le territoire, qu'il en avoit défendu l'honneur qui appartenoit à tous ſes membres.

On vous propoſe 83 hoſpices ; on s'efforce, en les honorant du nom d'hoſpice de la patrie ; on s'efforce, dis je, d'appeler ſur eux, de rattacher à eux quelques-unes de ces idées patriotiques, qui, toutes, depuis un ſiècle, ſe ſont raſſemblées ſur le monument, ſe ſont identifiées au monument que l'eſprit novateur attaque. Examinerai-je ici les avantages & les inconvéniens de ces hoſpices ? On ne

vouloit pas hier qu'un orateur s'en occupât ; on veut les écarter de la discussion présente, c'est-à-dire que dans le moment actuel on vous dit : Détruisons toujours, & nous examinerons après les moyens de remplacement. Cette théorie ne peut pas être la vôtre. Il faudra donc disséminer, dans ces hospices, ces moyens que nous ne devons qu'à la perfection des arts qui sont rassemblés dans la capitale. Avez-vous songé qu'il est une multitude de circonstances où la grièveté des blessures, où la persévérance des infirmités exigent des précautions incroyables ? qu'il existe dans cet hôtel des soldats dont la vie est un miracle, & ce miracle la patrie le leur devoit. Est-ce avec une addition de 100 liv. que vous pourrez parvenir à ces résultats?

Est-ce dans 83 hospices, que vous pourrez placer des ressources aussi multipliées ? Observez encore que le poids des impositions, que l'indifférence malheureusement trop vraie de quelques familles, qu'une multitude d'autres causes se réuniront pour absorber cette modique pension, dont on flatte aujourd'hui la crédulité de quelques vieillards. Ce sera du plus ou moins d'ordre, du plus ou moins de prudence de chaque individu, que dépendra donc dorénavant la subsistance du soldat qui aura bien mérité de la patrie ? Ce n'est pas à cette multitude qu'elle doit le livrer. Ses travaux passés lui ont mérité une subsistance que ses imprudences futures ne doivent pas pouvoir lui ravir. Sous quelque point-de-vue que j'examine le projet du comité, je ne vois pourtant que des ressources précaires, moins de résultats avec des dépenses plus fortes, des changemens qui ne sont que des changemens. Vous dirai-je plus, je ne vois qu'un retour aux anciens désordres, dont l'établissement des invalides fut le remède ; & je me demande

avec amertume : La sageſſe d'un ſiècle ſe bornera-t-elle donc toujours à répéter la folie d'un autre ! qui ne ſait qu'avant la création de l'hôtel le plus grand nombre des ſoldats vétérans perdoient, dans des courſes vagabondes, la récompenſe de leurs ſervices; & trafiquant quelquefois des droits qu'ils avoient alors à des hoſpices preſque ſemblables à ceux que l'on veut aujourd'hui reproduire, perdoient dans ce honteux trafic la conſidération qui vaut mieux que la récompenſe.

Si les abus actuels peuvent être réformés ſans deſtruction; ſi le remplacement propoſé ne préſente pas des avantages préférables à l'ordre actuel, il ne faut donc pas détruire. Et quelle eſt donc la cauſe ſecrète de l'acharnement qui s'attache à ce monument ? Je ne ſuis pas plus indulgent qu'un autre pour les productions du deſpotiſme ; &, dans l'examen des ouvrages du ſiècle de Louis XIV, ſi j'ai ſouvent apperçu plus de grandeur que de raiſon, plus de faſte que de véritable humanité, j'avouerai cependant qu'en examinant l'établiſſement des Invalides, un eſprit religieux arrête l'improbation, un ſentiment de reſpect s'empare de toutes les facultés de l'ame, & abſout aux yeux de tout homme dont la philoſophie n'a point éteint le patriotiſme, le luxe même de cet aſyle national. C'eſt là que l'étranger vient vous admirer. C'eſt là qu'il aime à voir réunis & les chefs-d'œuvres des arts & les excès de l'héroïſme ; ces peintures mêmes, la magnificence de ſes voûtes ajoutent quelque choſe au charme des idées religieuſes qui doivent conſoler la vieilleſſe de ces guerriers, & leur rendre moins pénible le paſſage à l'éternité. Je m'arrête pour ne point abuſer de vos momens ; mais quelques objections ſe préſentent encore, & ces objections je dois les réſoudre.

On vous dit qu'en établiſſant des penſions comme récompenſes nationales, vous avez déjà préjugé l'inutilité de tous autres établiſſemens matériels. Mais, Meſſieurs, ce raiſonnement ne peut pas vous être fait par votre comité militaire; car lui-même demande des hoſpices, & des hoſpices ne ſont pas des penſions: mais, Meſſieurs, ce raiſonnement ne peut vous être fait par perſonne, c'eſt de la plénitude de ſa vie, que que vous a ſervi l'invalide; c'eſt de la plénitude de votre puiſſance qu'il faut uſer pour ſa récompenſe: A-t-il encore force & reſſource? il acceptera la première. A-t-il une famille? il la conſommera dans ſon ſein. Eſt-il ſans famille & ſans reſſource? il trouvera l'une & l'autre dans l'hôtel des invalides. Là, il ſera conſolé par les compagnons de ſes travaux: toutes les richeſſes nationales, toutes les reſſources nationales ſe raſſembleront autour de ſa vieilleſſe; & ce que l'amour de la gloire ne lui a pas enlevé de vie, ſera veillé, protégé par la reconnoiſſance publique.

Vous parlerai-je, Meſſieurs, du deſir que témoignent quelques invalides, d'abandonner l'aſyle où ils ont vécu? D'abord cette liberté; ne leur eſt pas ravie; il ne faut pas qu'elle le leur ſoit: mais de ce que tel invalide la préfère aux avantages de l'hôtel, il ne s'enſuit pas qu'il faille que l'hôtel ſoit détruit.

D'ailleurs, eſt-ce à eux ſeuls qu'il appartient? Il appartient à ceux de leurs frères que des infirmités graves retiennent dans leurs lits qu'on leur propoſe froidement d'échanger contre des routes.

Il appartient à la gloire du peuple Franças; l'exemple des peuples voiſins, il appartient à ce ſoldat qui n'y eſt pas encore, mais qui, lors de ſon engagement a contracté le devoir de l'héroïſme, parce qu'il en avoit contemplé la récompenſe.

Rappelez-vous, Meſſieurs, l'action vraiment

française de ce grenadier qui vint électriser son sabre au mausolée du Maréchal de Saxe. Eh bien ! Messieurs, ce n'étoit là que le tombeau d'un seul homme : c'est ici le mausolée de l'héroïsme français, & l'on vous propose de le détruire ! Eternisez, au contraire, la durée de ce monument. Placé sous l'œil du Corps législatif, environné de tout ce que l'esprit public peut ajouter à la vertu militaire, qu'il soit encore la gloire de la nation, l'admiration des autres peuples; que cette admiration même qui l'a défendu de la faulx du despotisme, (car vous savez qu'elle le menaça plus d'une fois), le défende encore de la faulx des novateurs !

Je conclus à ce que la conservation du monument soit décrétée, & à ce que votre comité militaire soit chargé de vous présenter un nouveau décret qui ajoute aux anciennes récompenses toutes celles dont son patriotisme pourra lui suggérer l'idée; je demande de plus, qu'il veuille bien s'éclairer dans ce travail par celui des commissaires précédemment nommés par le roi, de ces commissaires auxquels vous avez adjoint deux de vos membres; je conclus enfin à ce que la liberté la plus absolue soit donnée, ou de rester à l'hôtel, ou d'en sortir à volonté.